

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET**, par **délégation de Monsieur le Maire empêché par une réunion du bureau en Communauté de Commune**.

**Etaient présents :**

Mesdames : Sarah CONCHERI - Sandra DEMOUGIN - Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Marie Louise HUSSON - Cécile LANA - Catherine MANGEOT - Evelyne SASSETTI - Magali THOMASSIN.

Messieurs : Paul BINDA - Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA - Michel GUTH - Hervé LAHEURTE - Olivier MARTET - Christian PILLER.

**Etai(en)t absent(s) :** Mélissa COLIN.

**Avai(en)t donné procuration :**

Monsieur Francis LARDIN donne procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER - Monsieur Ghislain DEMONET donne procuration à Monsieur Olivier MARTET - Madame Laetitia SCHLEGEL donne procuration à Madame Catherine MANGEOT - Madame Martine CLAUSSE donne procuration à Monsieur Bertrand DANIEL.

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Madame Magali THOMASSIN comme secrétaire de séance.

*Point n°1 à corriger : « dans le cadre de la vente de terrains », retirer « à ICF ».*

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.**

**Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).**

**1. Centre Communal d'Action Sociale – Subvention de fonctionnement 2017 – Versement d'acompte**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de voter une subvention de 30 000 € au profit du CCAS de la commune afin de permettre la continuité de ses actions, en lui accordant la trésorerie nécessaire dans l'attente du vote du budget 2017.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Approuve** à l'unanimité le versement d'un acompte de 30 000 euros.

**2. Petite Enfance – Règlement de fonctionnement et projet d'établissement des multi-accueils**

La Caisse d'Allocations Familiales contribue au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) au travers de la prestation du Contrat Enfance Jeunesse et de la Prestation de Service Unique (PSU).

Suite à la parution de la lettre circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 relative aux conditions d'octroi de la Prestation de Service Unique, la Caisse d'Allocations Familiales demande aux gestionnaires de structures petite enfance de mettre en conformité leur règlement de fonctionnement afin de continuer à bénéficier de la PSU.

Aussi, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du règlement de fonctionnement des structures petite enfance Les Ptitis Mousses et Bergamote.

Par ailleurs, Madame Evelyne SASSETTI souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'établissement des structures petite enfance de la commune. Ce projet d'établissement est l'aboutissement formalisé de la réflexion concertée de l'équipe pluridisciplinaire des deux structures. Il a pour but de présenter aux familles et aux institutions partenaires (Caf, Conseil Départemental) les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion, que cette même équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce quel que soit le type d'accueil dont elles relèvent (occasionnel ou régulier).

Après explication des changements intervenus, le Conseil passe au vote, et :

- **Valide** le règlement de fonctionnement pour les multi-accueils à l'unanimité.
- **Prend acte** du projet d'établissement des deux structures.

### 3. Comité Départemental d'Organisation du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation – Demande de don de la commune

Le Comité Départemental d'Organisation du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation organise, comme chaque année, un concours à destination des établissements scolaires du Département de la Meurthe-et-Moselle. Le thème retenu pour cette année est : « La négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi ».

Les lauréats seront récompensés par un voyage le 31 mai 2017 (pour 170 élèves et leurs encadrants) à Suresnes avec une visite du Mont Valérien et à Paris avec le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée le 21 mai 2017 à 15 heures dans les Grands Salons de l'hôtel de ville de Nancy.

A cette occasion, l'ensemble des lauréats seront récompensés par des livres offerts par les dons des différents partenaires.

Ainsi, la commune de Blainville sur l'Eau est sollicitée pour apporter son soutien sous quelque forme que ce soit : subvention, chèque, dons de livres etc.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de faire un don de 100 euros au titre du soutien de la commune à ce concours national.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- **Valide** le versement d'un don de 100 euros au titre de la participation de la commune à ce concours, à l'unanimité.

### 4. Convention d'objectifs et de moyens – Association « les Libellules »

Afin de permettre aux adhérents désignés de l'association « les Libellules » de bénéficier de la formation artistique délivrée par l'EMEA, une convention de partenariat d'objectifs et de moyens est proposée en vue de préciser les modalités de ce partenariat.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année scolaire 2016-2017.

Modifications:

- page 3 : formuler sa demande de subvention au plus tard le 15 février de l'année N
- page 4 : remplacer CCVM par CC3M.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention, à l'unanimité.



## 5. Finances - Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à L'Investissement Local 2017

Reconduit cette année, le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local a comme priorité le financement des projets relevant des thématiques suivantes : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mises aux normes et sécurisation des équipements publics.

Dans le cadre d'un projet de rénovation de l'éclairage public de son territoire, la commune souhaite solliciter les services de l'Etat au titre de la dotation de soutien mais également le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoires Solidaires au titre du développement local.

Pour cela, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de principe pour la rénovation de l'éclairage public de la commune. Le budget prévisionnel de cette action fera l'objet d'une présentation ultérieure.

Après explication, les membres du Conseil passent au vote, et :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FSIL ainsi qu'au titre des Contrats de Territoires Solidaires pour l'année 2017, à l'unanimité.

## 6. Ressources humaines – Convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le centre de gestion de la fonction publique de Meurthe-et-Moselle (CDG 54)

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 organise l'accès à l'emploi titulaire pour certains agents contractuels par la mise en place de recrutements réservés :

- sélections professionnelles,
- concours réservés,
- intégration sans concours pour l'accès au premier grade des cadres d'emplois de catégorie C accessibles sans concours.

Par délibération en date du 22 novembre 2016, la Commune a validé le programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire issu de cette loi, pour la période 2016-2018 (jusqu'au 12/03/2018).

La Commune souhaite confier l'organisation des sélections professionnelles au CDG 54. Les frais d'organisation sont financés dans le cadre de la cotisation versée annuellement par la collectivité.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le CDG 54.

Après explication, les membres du Conseil municipal passe au vote, et :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle, à l'unanimité.

## 7. Informations et questions diverses

### Réunions :

- Prochaine séance du Conseil Municipal : le 14 mars 2017 à 20h30
- Commission Finances : le 16 février 2017 à 18h00
- Conseil Communautaire : le 28 février 2017 à 20h30 (horaire à confirmer)

### Manifestations:

- Fête de la Saint Patrick : le 18 mars 2017 à 20h00 à la MFC

### Informations :

- Attribution marché fleurs : entreprise BRONNER pour la somme de 12 681,28 euros.